



Comité Syndical SCOT du Born
Réunion du 26 MARS 2018
Compte-Rendu

Nombre de délégués en exercice : 19

Nombre de délégués présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Gastes, sous la présidence de Madame Virginie PELTIER, présidente.

Présents : Mme PELTIER Virginie (sauf point 2), M. CAPDEPUY Jean-Jacques, M. CHAUVIN Mickaël, M. DORVILLE Patrick, M. BILLAC Jean-Marc, M. GOURDON Jean, M. PONS Guy, M. SAINT JOURS Jean-Richard, M. BIREMONT Alain, M. TROUVÉ Didier, M. SOULES Eric, M. BOURGUIGNON Marc, M. CASTAGNEDE Vincent,

Absents et excusés : M. DELOUZE Alain, M. DUDON Alain, M. GIL François, M. NOAILLES Sébastien, M. FORTINON Xavier, M. PLANTIER Christian, M. COUSQUER Alain

Egalement présents : M. RIMONTEIL Jean-Pierre (suppléant), Mme Françoise DOUSTE, M. FENESTRE Fabien, M. HUE Julien, M. TESTUD Gilles.

Ordre du Jour :

1. Avancement du SCOT en présence de M. FENESTRE Fabien, CITADIA
2. Vote du compte administratif 2017 et affectation du résultat 2017
3. Vote du compte de gestion 2017
4. Vote du budget primitif 2018 et cotisations 2018
5. Convention de mise à disposition de services de la communauté de communes des Grands Lacs au Syndicat Mixte SCOT du Born : avenant n° 2

1- Avancement du SCOT en présence de M. FENESTRE Fabien, CITADIA

Voir le diaporama annexé au compte rendu.

Plusieurs corrections doivent encore être apportées sur les cartographies du volet Littoral :

- Carte Espaces naturels remarquables :
 - o Distinction à faire entre Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental, à prendre en compte, et Zone de préemption au titre des ENS, à ne pas prendre en compte
 - o Zonage natura 2000 dunes modernes d'Arcachon à Mimizan à reprendre au nord de Biscarrosse Plage.
- Cartes Espaces urbanisés : des mises à jour doivent être apportées pour le périmètre des quartiers afin de prendre en compte les dernières constructions. Les communes sont invitées à transmettre les mises à jour souhaitées.

Citadia a engagé l'actualisation du diagnostic territorial nécessaire avant l'arrêt du document, notamment sur la consommation pour la dernière décennie des espaces agricoles et forestiers. Cette actualisation sera également l'occasion de traiter séparément la consommation inhérente aux opérations d'installation de parcs photovoltaïques.

Dates à venir :

- Réunion Personnes publiques associées et consultées sur le DOO : le jeudi 17 mai à 9h30 salle Labat au centre administratif de Parentis-en-Born ;
- Réunion publique le jeudi 17 mai à 18h00 salle Labat au centre administratif de Parentis-en-Born ;
- Réunion publique le jeudi 24 mai à 18h00 salle Labat au Forum de Mimizan ;

2- Vote du compte administratif 2017 et affectation du résultat 2017

Le vote du compte Administratif 2017 du Syndicat mixte se déroule sous la présidence de Monsieur Guy PONS.

En dépenses :

Sur le chapitre 11 « Charges à caractère général », l'écart constaté de 81 140,34 € provient notamment :

- pour 41 750 € de l'article 611 « Prestation de services ». Cet article concernait les prestations de l'ADACL pour 64350 € inscrits au budget primitif 2017 :
 - 54 000 € pour l'observatoire représentant l'équivalent de 2 années de cotisation 2016 et 2017. Le titre de recettes de l'ADACL pour la prestation de l'observatoire 2017 n'a pas été émis. La régularisation aura lieu en 2018. Seule la cotisation 2016 a été mandatée (27 720 €).
 - 10 350 € pour l'assistance à Maitrise d'ouvrage. La convention d'assistance à maitrise d'ouvrage entre le SM SCOT du BORN et l'ADACL a été prolongée de 2 ans. La convention initiale prévoyait l'accompagnement jusqu'à l'approbation du SCOT. Elle est prolongée sans surcout, l'approbation du SCOT n'ayant pas encore eu lieu. Ces crédits n'ont pas été consommés.
- pour 40 516,80 € de l'article 617 « Etudes » : l'inscription 2017 de 45 000 € n'a été consommée qu'à hauteur 4 483,2 €. Le traitement du volet Loi littoral suite aux observations des services de l'état a effectivement ralenti l'avancée de la mission d'études en 2017. La phase DOO a toutefois pu être engagée en octobre 2017.

La section de fonctionnement affiche donc une dépense globale de 48 429,66 € pour une prévision de 129 570 €.

En recettes :

Le budget primitif ne prévoyait pas de subvention.

Les recettes sont constituées des cotisations des membres. Les cotisations ont été perçues conformément aux prévisions pour un montant de 98 879 €, s'ajoutant au résultat à reporter de l'exercice 2016 pour un montant de 30 690,84 €, soit un total de recettes de 129 569,

Le compte administratif est conforme au compte de gestion. Le résultat à reporter s'élève à 81 140,18 €.

SYNDICAT MIXTE SCOT DU BORN				
COMPTE ADMINISTRATIF 2017- SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
	libellé	Prévision	Réalisation	écart
	Charges à caractère général 011	118 320	37 179,66	81 140,34
c/6064	Fournitures administratives	-	38,40	- 38,40
c/611	abonnement site internet	120		120,00
c/611	ADACL AMO et Observatoire	64 350	27 720,00	36 630,00
c/611	logiciel compta CEGID	5 000		5 000,00
c/6156	maintenance CEGID	-	3 329,06	- 3 329,06
c/617	Etudes	45 000	4 483,20	40 516,80
c/6225	indemnités au comptable	200		200,00
c/6238	Relations publiques	800	-	800,00
c/6281	adhésion Club des scot ALPI ADACL	1 850	1 469,00	381,00
c/6558	autres contributions obligatoires ALPI	-	140,00	- 140,00
c/6535	formation	1 000		1 000,00
	PERSONNEL INGENIERIE 012	11 250	11 250,00	-
c/6218	Mise à disposition CCGL Personnel	11 250	11 250,00	-
	TOTAL	129 570,00	48 429,66	81 140,34
RECETTES				
compte	libellé	Prévision	Réalisation	écart
c/74758	Cotisations	98 879,16	98 879,00	0,16
	SOUS TOTAL	98 879,16	98 879,00	0,16

RECAPITULATIF CA 2017		
	Mandats émis	Titres émis
	48 429,66	98 879,00
Résultat reporté N-1		30 690,84
Résultat à reporter		81 140,18

Le Comité syndical, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2017
- Décide d'affecter le solde de l'exercice 2017, soit un excédent de 81 140,18 € en report à nouveau créditeur sur la section de fonctionnement 2018.
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

3- Vote compte de gestion 2017

Mme la présidente propose d'approuver et de l'autoriser à signer tous les documents afférents au compte de gestion dressé par le comptable concernant l'exercice 2017 du budget principal.

Le compte administratif 2017 est conforme aux états II-1 « Résultats budgétaires de l'exercice » et II-2 « Résultat d'exécution cumulé du budget » du compte de gestion concerné.

Le Comité syndical, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2017
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

4- Vote du budget primitif 2018 et cotisations 2018

Le Budget Primitif 2018 prend en compte :

En dépenses :

- La finalisation de la phase DOO (document d'Orientations et d'Objectifs) pour 82 000 €
Celle inscription représente un taux de réalisation de 100 % de l'acte d'engagement signé avec CITADIA.
- L'ingénierie : 51 750 €
Cela inclut la convention de prestation de services avec la CC des Grands Lacs, 2^{ème} semestre 2017 et intégralité de l'année 2018, soit 23 750 €. L'article 611 « prestations de services » prévoit notamment la cotisation annuelle à l'ADACL pour l'observatoire départemental (28 000 €).
- Les charges courantes : 4 470 €

En recettes :

- L'excédent reporté de 81 140,18 €.
- Les cotisations des membres pour 57 379,82 € (1,55 € /habitant contre 2,67 en 2017).

Comme pour le budget 2017, aucune subvention n'apparaît : la dotation de l'Etat a été intégralement versée (120 000 € en trois fois). Le conseil régional a attribué une subvention de 45 000 € (50 % versé au lancement en 2013, 30 % versé en 2015), le solde (20 %) ne sera versé qu'après l'approbation du SCOT.

Le budget s'équilibre à 138 520 €.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	libellé	montant	compte	libellé	montant
Charges à caractère général (hors études)		32 770			
c/611	abonnement site internet	120			
c/611	ADACL Observatoire	28 000			
c/611	logiciel compta CEGID	750			
c/6225	indemnités au comptable	200			
c/6238	Relations publiques	800			
c/6281	adhésion Club des scot	400			
c/6281	adhésion ALPI	400			
c/6281	adhésion ADAACL	1 100			
c/6535	formation	1 000			
INTERETS ligne de tresorerie		-			
PERSONNEL INGENIERIE		23 750			
c/6218	Mise à disposition CCGL Personnel	23 750			
BUREAU D'ETUDES		82 000			
c/617	Etudes DOO	82 000			-
			c/7474	Cotisations	57 379,82
			002	excédent reporté	81 140,18
TOTAL		138 520	TOTAL		138 520,00

Le tableau des cotisations 2018 rectifie une erreur de 797 € sur la cotisation 2017 de la communauté de communes de Mimizan.

COTISATION SCOT DU BORN 2018					
	Population DGF du territoire	% population DGF	COTISATION 2018	Rappel Cotisation 2017	différence 2018/2017
CCGL	35 001	67,3	38 593	66 330	-
CORRECTION COTISATION 2017			797		
COTISATION CCGL 2018 CORRIGEE			39 390		
CCM	17 038	32,7	18 787	32 549	-
CORRECTION COTISATION 2017			-797		
COTISATION CCGL 2018 CORRIGEE			17 990		
TOTAL	52 039	100	57 380	98 879	
sources : fiches individuelles DGF 2017					

Le Comité syndical, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2018
- D'approuver le tableau des cotisations tel que présenté ci-dessus
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

5- Convention de mise à disposition de services de la Communauté de communes des Grands Lacs au Syndicat Mixte SCOT du Born : avenant n° 2

Le Syndicat Mixte du SCOT du Born bénéficie de la convention de mise à disposition de services rendus par la communauté de communes des Grands Lacs (CCGL). Les missions rendues sont les suivantes :

- Préparation, élaboration et suivi du budget
- Comptabilité : gestion de la trésorerie, traitement des mandats et titres de recettes
- Secrétariat : gestion des courriers, appels téléphoniques, convocations et comptes rendus des réunions relatives à la vie du syndicat
- Préparation, élaboration et suivi des conventions engageant le syndicat mixte dans le cadre de l'exercice de ses compétences
- Préparation des comités syndicaux, des réunions de bureaux et de toutes réunions relatives à l'élaboration du SCOT du BORN,
- Appui technique pour l'élaboration du SCOT du BORN,...

Ces missions représentent un coût évalué forfaitairement à 17 500 € / an révisable chaque année à partir de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE.

La convention initiale est arrivée à échéance. Il convient de délibérer pour en prolonger les effets.

Mme la Présidente propose donc au comité syndical d'approuver l'avenant n°2 à la convention initiale. Cet avenant prolonge la convention initiale pour une durée de trois ans.

Entendu l'exposé de Mme la présidente,

Le comité syndical, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention initiale. Cet avenant prolonge la convention de mise à disposition de service de la communauté de communes des Grands Lacs vers le Syndicat Mixte SCOT du BORN pour une durée de trois ans ;
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

La Présidente,

Virginie PELTIER

